



SÉANCE ORDINAIRE
Conseil d'établissement — École Élan
10 novembre 2025

Procès-verbal de la séance ordinaire du conseil d'établissement de l'école ÉLAN, tenue le 10 novembre 2025 à 18 h 30 en présentiel à l'école.

PRÉSENTS :

Jeanne Latallerie

Agnès Demptos

Cécile Garnier

Mélanie Bérubé

Xavier Provost-Jasmin

Véronique Fauvelle

Tristan El Adl

Clémentine Coté Bélanger (stagiaire)
Coline Saillard

Formant quorum sous la présidence de Agnès Demptos et en présence d'Amélie Girard, directrice d'établissement.

1. OUVERTURE DE LA SÉANCE/VÉRIFICATION DU QUORUM

La présidence déclare la séance ouverte à 18 h 33.

2. LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Agnès Demptos que l'ordre du jour soit adopté tel que déposé.

Il est adopté à l'unanimité (**01-CE-10/11/2025**)

ORDRE DU JOUR

L'ordre du jour adopté se lit comme suit :

1. **Ouverture de la séance/vérification du quorum**
2. **Lecture et adoption de l'ordre du jour**
3. **Élection de la présidence et de la vice-présidence du CÉ 2025-2026**

Agnès Demptos propose sa candidature pour renouveler son mandat à la présidence, elle est élue par acclamation. Danilo Dantas, absent ce jour, avait lui aussi réitéré sa volonté de renouveler son mandat de vice-président. Il est réélu par acclamation également.

4. Élection du représentant au comité de parent 2025-2026 et son substitut

Xavier sera le représentant au comité de parents 25-26. Coline et Jeanne pourront le remplacer au besoin.

A.D.

Initiales de la Présidence

AG

Initiales de la Direction

5. Formation obligatoire destinée aux membres des conseils d'établissement

Les nouveaux membres élus au CE confirment avoir suivi la formation obligatoire.

6. Adoption de la régie interne 2025-2026

La régie interne-CE-2025-2026 est modifiée. La régie interne sera revue et soumise pour approbation lors du prochain CÉ.

7. Dénonciation de conflits d'intérêts pour tous

Le formulaire de déclaration d'intérêts doit être signé par tous les membres chaque année. La direction s'occupe du suivi de ce dossier auprès des membres.

8. Définition des dates des rencontres du conseil d'établissement 2025-2026

Les Conseils d'Établissement auront lieu aux dates et modalités suivantes, pour l'année 2025-2026 :

- lundi 10 novembre (présentiel)
- lundi 8 décembre (présentiel)
- mardi 3 février (virtuel)
- mardi 14 avril (virtuel)
- Lundi 1er juin (présentiel)

9. Procédure d'élection des membres parents au comité des usagers du service de garde

La formation d'un comité des usagers du service de garde (SDG) a été adoptée lors de l'assemblée générale du 17 septembre. Comme convenu à ce moment-ci, la procédure d'élection des membres parents à ce comité est discutée et décidée en CÉ.

La direction suggère que la création de ce comité soit communiquée lors du prochain mot de la direction, au nom du Conseil d'Établissement. Les parents utilisateurs du SDG intéressés à faire partie de ce comité pourront se manifester (dans un délai de 7 jours), et, si leur nombre est supérieur à 5, les candidats seront appelés à se réunir pour élire les 5 parents représentants. Cette proposition de fonctionnement est adoptée.

10. Parole au public

Il n'y a pas de parents dans le public mais comme plusieurs sujets ont été présentés de manière informelle à des parents du CÉ, la présidente souhaite les présenter aux membres et en discuter :

- Bonification de l'offre d'activités parascolaires.

Plusieurs familles aimeraient d'une offre d'activités parascolaires à l'école.

Il existe toutefois un enjeu d'utilisation des locaux. L'équipe-école est d'avis que le gymnase doit rester disponible pour tous les enfants usagés du service de garde, en rotation, sans égard d'une inscription à une activité spécifique, au moins jusqu'à 17 h 30, car le service de garde est offert jusqu'à 18 h. Il a été observé que le nombre d'élèves habituellement présents au service de garde après 17 h 30 est relativement restreint (une dizaine d'élèves), d'où la proposition de mettre en place un projet pilote pour les sessions d'hiver 2026 et printemps 2026, dans le but d'offrir une activité parascolaire au gymnase à partir de 17 h 30. Il est proposé d'envoyer un premier sondage à tous les parents pour définir l'offre qui pourrait être offerte en termes d'activités parascolaires au gymnase après 17 h 30.

- *Clarification du mandat et de la mission de la fondation*
- *Communication au sein de la communauté. Comment s'assurer que tous les messages arrivent aux parents concernés (comités, vie de l'école, rassemblement de début et fin d'année, etc.) ?*
- *Proposition de la création d'un calendrier consolidé des événements et activités de l'école, et des besoins de support associé.*
- *Clarification du code de vie vis-à-vis de l'utilisation de la cour de l'école (interdiction de faire des roues,...)*

Ces points, en italiques, n'ont pu être abordés par manque de temps et seront abordés lors d'un prochain CÉ.

11. Suivi du procès-verbal de la dernière séance (10 juin 2025)

- Format des sondages du service de garde
- Consultation des parents sur les types d'activités et sorties organisées lors des journées pédagogiques

Ces points n'ont pu être abordés par manque de temps et seront abordés lors d'un prochain CÉ.

12. Sorties éducatives (approbation)

12.1 La direction présente l'outil de consignation des demandes d'activités et sorties éducatives et les encadrements à respecter.

- Autorisation parentale

Une sortie pourra être jugée facultative ou obligatoire. Selon le cas, les parents doivent donner leur consentement ou tout simplement être informés.

De façon générale, une sortie en lien avec le Programme de formation de l'école québécoise (PFEQ), comportant peu de risques et gratuite pour les parents, sera considérée **obligatoire**. À ce moment, l'enseignant n'aura qu'à en informer les parents par écrit. En cas de refus de participation, le parent devra garder son enfant à la maison.

L'autorisation parentale est requise à la pièce pour une activité :

- a) inhabituelle ou comportant un risque, même si l'autorisation pour une sortie dans le quartier avait été donnée (ex. piscine — ratio d'accompagnateurs obligatoire) et pour les sorties sans lien avec le PFEQ.
- b) jugée **facultative** ; le recours à un Forms est permis. En cas de refus du parent, nous devons prévoir des services éducatifs à l'école pour l'élève.

Proposition de la direction : que pour cette année aussi, le CÉ approuve systématiquement les sorties (qui nécessitent un changement aux heures d'entrée et de sortie quotidienne des élèves ou un déplacement de ceux-ci à l'extérieur des locaux de l'école) proposées par les enseignants et approuvées par la directrice, à l'exception de celles qui sont inhabituelles ou comportant un risque. Considérant que c'est la procédure mise en œuvre les années précédentes, qui a jusqu'à présent été jugée efficace, considérant que les informations sur les sorties sont disponibles dans le sharepoint du CÉ et qu'elles sont présentées lors de toutes les réunions du CÉ, cette proposition est adoptée à l'unanimité.

12.2 Mélanie Bérubé nous présente le tableau des sorties éducatives prévues jusqu'à présent.

12.3 Les élèves de la classe de Corinne ont rédigé une lettre à destination du CÉ pour demander l'autorisation de faire une sortie spéciale au Lac Castor du 15 au 16 juin 2026. Une campagne de financement, dont les modalités restent à définir aura pour objectif de financer cette sortie. Le Conseil d'Établissement donne son accord, à l'unanimité à la fois pour la sortie (il reste à recevoir les mesures de sécurité à approuver en CÉ), ainsi que pour la campagne de financement.

13. Information aux parents et à la communauté concernant les services offerts par l'établissement et leur qualité, notamment sur les éléments suivants

- le contenu du projet éducatif et son évaluation ;
- l'évaluation des résultats au regard de la lutte contre l'intimidation et la violence

Ce point n'a pas été abordé par manque de temps

14. Implication parentale

Ce point n'a pas été abordé par manque de temps

15. Suivi sur le budget annuel de l'établissement

Un budget de 400 \$ est alloué au CE pour de la formation, et un autre montant de 400 \$ est prévu en frais de fonctionnement. Comme ce fut le cas par le passé, le CÉ convient que ce montant sera dépensé pour partager un repas lors des deux CE en présentiel, le 8 décembre et le 1er juin.

16. Approbation des règles de conduite et des mesures de sécurité.

Le code de vie 2025/2025 a été approuvé par courriel le 22 juin 2025. Cette décision n'avait pas été documentée au PV du 10 juin 2025.

17. Points d'information/rapports

1. Direction

Amélie Girard est reconnaissante envers une équipe école qu'elle trouve formidable, animée par le désir que l'école soit un milieu de vie stimulant pour les élèves !

Elle nous invite à regarder une vidéo réalisée avec d'anciens élèves d'écoles alternatives du Québec, publiée sur le padlet de l'école par le parent représentant de notre école au RÉPAQ.

Du nouveau personnel en psychoéducation, orthopédagogie, éducation spécialisée et orthophonie est entré en poste dès la rentrée et les services de soutien aux élèves ont pu être mis en place dès le mois de septembre grâce au travail rigoureux de l'équipe école ayant planifié en juin les actions à poser à la rentrée pour offrir des services aux élèves le plus rapidement possible.

Plusieurs améliorations ont été apportées pour assurer la sécurité des élèves au service de garde (ex : accueil et accompagnement du nouveau personnel, achat d'émetteurs et récepteurs afin d'en avoir un par personne, et des sorties dans le quartier ont été annulées lorsqu'aucun parent accompagnateur n'était disponible).

Un plan a aussi été élaboré pour assurer la surveillance optimale des récréations et sur l'heure du diner (qui surveille, dans quelle zone, et quelles sont les attentes du rôle de surveillance). Par ailleurs, la direction souligne la grande collaboration des parents ayant fait les démarches attendues dans le cadre de la vérification des antécédents judiciaires. À ce jour, nous avons 283 bénévoles autorisés.

2. Personnel enseignant

A.D.

Initiales de la Présidence

AG

Initiales de la Direction

Grand projet d'amélioration et de réhabilitation de la bibliothèque par les 4 enseignants responsables du comité (peinture, mobilier, réorganisation...). Les soumissions sont en cours.

3. Service de garde

La direction souligne la qualité du travail d'équipe et la collaboration du personnel du SDG — faire preuve à la fois de bienveillance et de rigueur dans l'application des règles, pour favoriser la cohérence de nos interventions.

Plusieurs améliorations ont été apportées en lien avec des enjeux observés :

- Réglementation revue et améliorée
- Formation du personnel éducateur sur la communication non violente (CNV)
- Sécurité (voir ex. plus haut)
- Achat de matériel et jeux pour remplacer/bonifier

Comme convenu au CÉ de l'an dernier, les collations sont sous-traitées (par les services alimentaires du CSSDM) et planifiées pour l'année, en projet pilote.

Tous les postes sont pourvus.

Levée du Conseil d'Établissement à 20 h 32.



Signature de la Présidence



Signature de la Direction

A.D.

Initiales de la Présidence

Initiales de la Direction